

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 31/07/2026 - 7188 - 2019 B 00117 - 847 765 641 - HOLDING LOGIK

Bilan

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISE**Immobilisations incorporelles**

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations (mise en équivalence)

Autres participations	2 765 356	2 765 356	2 119 314
-----------------------	-----------	-----------	-----------

Créances rattachées aux participations	151 150	151 150	
--	---------	---------	--

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 916 506	2 916 506	2 119 314
-------------------------------	------------------	------------------	------------------

ACTIF CIRCULANT**Stocks et en-cours**

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes**Créances (3)**

Clients et comptes rattachés

Autres créances	96 544	96 544	253 480
-----------------	--------	--------	---------

Capital souscrit et appelé, non versé

Divers

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités	912 273	912 273	472 938
----------------	---------	---------	---------

Charges constatées d'avance (3)	3 762	3 762	
---------------------------------	-------	-------	--

TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 012 579	1 012 579	726 418
------------------------------	------------------	------------------	----------------

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Ecart de conversion actif

TOTAL GENERAL	3 929 085	3 929 085	2 845 732
----------------------	------------------	------------------	------------------

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan

CAPITAUX PROPRES

Capital	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	62 636
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 057 015	829 597
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 185 191	364 781
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 342 205	2 257 015

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	470 972	582 875
Emprunts et dettes financières diverses (3)	17 490	2 210
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 910	2 880
Dettes fiscales et sociales	95 493	752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	586 880	588 717
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 929 085	2 845 732

(1) Dont à plus d'un an (a)	356 780	470 972
(1) Dont à moins d'un an (a)	230 100	117 745
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	15 200	15 200
Chiffre d'affaires net	15 200	15 200
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total produits d'exploitation (I)	15 200	
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	7 188	5 492
Impôts, taxes et versements assimilés	956	
Salaires et traitements	14 022	
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total charges d'exploitation (II)	22 166	5 492
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 966	-5 492
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	421 046	378 810
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 534	6 989
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 109 750	
Total produits financiers (V)	1 536 330	385 799
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	10 698	14 773
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	311 281	
Total charges financières (VI)	321 979	14 773
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 214 350	371 026
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 207 385	365 533

Compte de résultat (suite)**Produits exceptionnels**

Impôts sur les bénéfices (X)	22 194	752
------------------------------	--------	-----

Total des produits (I+III+V+VII)	1 551 530	385 799
---	------------------	----------------

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	366 339	21 017
---	----------------	---------------

BENEFICE OU PERTE	1 185 191	364 781
--------------------------	------------------	----------------



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL HOLDING LOGIK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 929 085 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 185 191 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Modification du paragraphe ci-dessus par:

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite du point développé ci-dessous sur l'application du règlement ANCC 2022-06
- indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.



Règles et méthodes comptables

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 119 314	1 108 473	311 281	2 916 506
Total	2 119 314	1 108 473	311 281	2 916 506
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				2 916 506

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Amortissements	Provisions	Diminutions

Ventilation des augmentations

Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	1 108 473

Augmentations de l'exercice	1 108 473
------------------------------------	------------------

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Amortissements	Provisions	Diminutions

Ventilation des diminutions

Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	311 281

Diminutions de l'exercice	311 281
----------------------------------	----------------

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales

(détenues à + 50 %)

LOGIKINOV 14120 MONDEVILLE	15 000	1 700 142	65,00	195 086
SCI SCI LOGIKMUR 14120 MONDEVILLE	2 000	219 011	99,00	55 896
SAS FRANCE FENETRES 95370 MONTIGNY LES CORMEILLE	50 000	672 932	100,00	272 997
SAS FRANCE FENETRES SERVICES 95370 MONTIGNY LES C	7 500	127 125	100,00	32 929
SCI 100 BIS 14120 MONDEVILLE	1 000		99,00	

- Participations

(détenues entre 10 et 50%)

SARL MANCHE FERMETURES 50000 ST LO	10 000	206 119	30,84	113 457
SCI 26 BIS & ASSOCIES 14600 EQUERMAUVILLE	1 000	151	50,00	-14 004
SARL SARL FENETRES FERMETURES ET ASSOCIE 14600 EQ	10 000	315 479	44,10	78 654
SAS PARRAINE MON ARTISAN 14120 MONDEVILLE	1 000	-200	50,00	32
SCI MF 50 14120 MONDEVILLE	1 000		33,33	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)	2 639 479	2 639 479	45 000	345 086
-----------------------------------	-----------	-----------	--------	---------

- Participations (détenues entre 10 et 50%)	125 886	125 886		75 672
---	---------	---------	--	--------

- Autres filiales françaises

- Autres filiales étrangères

- Autres participations françaises

- Autres participations étrangères

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 251 456 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant en euros	Montant en milliers d'euros	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	151 150		151 150
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	96 544	96 544	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	3 762	3 762	
Total	251 456	100 306	151 150

Produits à recevoir

	Montant
Associés c/c : intérêts courus	288
Intérêts courus à recevoir	391
Total	679

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 586 880 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	à moins de 12 mois	de 12 mois à moins de 5 ans	de 5 ans à plus de 5 ans
--	--------------------	-----------------------------	--------------------------

Emprunts obligataires convertibles (*)

Autres emprunts obligataires (*)

Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :

- à 1 an au maximum à l'origine

- à plus de 1 an à l'origine

470 972

114 192

356 780

Emprunts et dettes financières divers (*) (**)

883

883

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

2 910

2 910

Dettes fiscales et sociales

25 493

25 493

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes (**)

86 622

86 622

Produits constatés d'avance

Total	586 880	230 100	356 780
--------------	----------------	----------------	----------------

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

111 904

(**) Dont envers les associés

70 000

Charges à payer

|--|--|

Fournisseurs factures non parvenues

2 910

Intérêts courus sur emprunts

883

Personnel charges à payer

264

Total	4 057
--------------	--------------

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges régularisées	Charges régularisées	Charges régularisées
Charges constatées d'avance		3 762	
Total		3 762	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés



Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Nantissement sur les titres de participations France Fenetres et France Fenetres Services (valeur d'origine des deux emprun	800 000
Autres engagements donnés	800 000

Total	800 000
--------------	----------------

- Dont concernant :
- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées
- Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements reçus

Plafonds des découverts autorisés

Avals et cautions

Abandon de compte courant avec retour à meilleur fortune (filiale => SAS PARRAINE MON ARTISAN)	1 000
Autres engagements reçus	1 000

Total	1 000
--------------	--------------

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/06/2026

HOLDING LOGIK

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital Social : 1 000 000.00 euros

Siège Social : 100 Bis Rue DES ROCHES

14120 MONDEVILLE

RCS de CAEN N° : 847765641

L'an deux mil vingt six,
Le trente juin.

Monsieur FICHTER GREGOIRE, gérant, seul(e) associé(e), a pris notamment la décision suivante statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 :

DECISION N° 4 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'associé unique décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	1 185 190.57€
Dotation des réserves facultatives	1 085 190.57€
Montant Brut Distribuible	100 000.00€
Retenue à la source	31 400.00€
Solde net	68 600.00€

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 2 142 205.32 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associé décide de mettre en distribution la somme de 100 000.00€

	Monsieur FICHTER Gregoire
Dividendes bruts taxables	100 000.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui
Dispense prélèvement acompte	non
Montant acompte 12.8%	12 800.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€
Dividendes soumis à 18.6%	100 000.00€

GF

Prélèvements sociaux	18 600.00€
Dividendes nets à percevoir	68 600.00€

Ce dividende sera payé le 26/06/2026, par inscription en compte courant.

L'associé prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 31 400€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes si l'associé n'a pas justifié pouvoir en être exonéré compte tenu du montant de son revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2024.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 18.6 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales en vertu de l'article L 131-6 du code de sécurité sociale.

Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge de l'associé.

Tous pouvoirs est également donné à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale, les déclarations sociales nécessaires dans les 30 jours de la mise en distribution.

Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale et/ou à l'article L 731-14 du code rural, les déclarations sociales nécessaires suite à la mise en distribution.

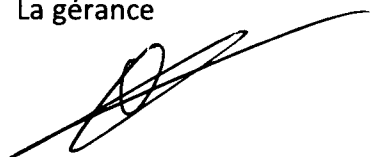
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2024	100 000.00€	100 000.00€	0.00€
Exercice 31/12/2023	0.00€	0.00€	0.00€
Exercice 31/12/2022	0.00€	0.00€	0.00€

Pour extrait,

Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 30/06/2026

HOLDING LOGIK
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital Social : 1 000 000.00 euros
Siège Social : 100 Bis Rue DES ROCHES
14120 MONDEVILLE
RCS de CAEN N° : 847765641

L'associé propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	1 185 190.57€
Dotation des réserves facultatives	1 085 190.57€
Montant Brut Distribuible	100 000.00€
Retenue à la source	31 400.00€
Solde net	68 600.00€

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 2 142 205.32 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associé décide de mettre en distribution la somme de 100 000.00€

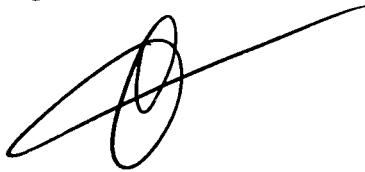
	Monsieur FICHTER Gregoire
Dividendes bruts taxables	100 000.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui
Dispense prélèvement acompte	non
Montant acompte 12.8%	12 800.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€
Dividendes soumis à 18.6%	100 000.00€
Prélèvements sociaux	18 600.00€
Dividendes nets à percevoir	68 600.00€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2024	100 000.00€	100 000.00€	0.00€
Exercice 31/12/2023	0.00€	0.00€	0.00€
Exercice 31/12/2022	0.00€	0.00€	0.00€

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance





SARL HOLDING LOGIK

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 €

100 Bis Rue des Roches

14120 – MONDEVILLE

R.C.S. CAEN 847 765 641

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

SAS CABINET KRIBS
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



A l'associé unique de la société HOLDING LOGIK,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Contest, le 26 juin 2026

SAS CABINET KRIBS

Céline LALLOUETTE
Commissaire aux Comptes

SAS CABINET KRIBS

Servane d'ARVIEU
Commissaire aux Comptes



SARL HOLDING LOGIK

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 €

100 Bis Rue des Roches

14120 – MONDEVILLE

R.C.S. CAEN 847 765 641

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SAS CABINET KRIBS
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



A l'associé unique de la société HOLDING LOGIK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING LOGIK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » concernant le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues concernant la valeur comptable des titres de participation et leur estimation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Contest, le 26 juin 2026

SAS CABINET KRIBS

Céline LALLOUETTE
Commissaire aux Comptes

SAS CABINET KRIBS

Servane d'ARVIEU
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif - 2022-06

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	2 765 356,00		2 765 356,00	2 119 314,00
Créances rattachées aux participations	151 150,00		151 150,00	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	2 916 506,00		2 916 506,00	2 119 314,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	96 543,94		96 543,94	253 480,00
Charges constatées d'avance	3 762,00		3 762,00	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	912 273,18		912 273,18	472 937,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 012 579,12		1 012 579,12	726 417,85
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	3 929 085,12		3 929 085,12	2 845 731,85
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			100 305,94	

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif - 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	1 000 000,00	1 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	100 000,00	62 636,06
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 057 014,75	829 597,21
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 185 190,57	364 781,48
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 342 205,32	2 257 014,75
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	470 971,77	582 875,44
Emprunts et dettes financières diverses	882,64	2 209,66
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 910,24	2 880,00
Dettes fiscales et sociales	95 493,00	752,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 622,15	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	586 879,80	588 717,10
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 929 085,12	2 845 731,85

(1) Dont à moins d'un an 230 100,13 117 745,33
(hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

CABINET KRIBS
COMPTABLE AUX COMPTES

Compte de résultat - 2022-06

	France	Exportations et livraisons Intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	15 200		15 200	
Chiffre d'affaires net	15 200		15 200	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			15 200	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (1)			7 188	5 492
Impôts, taxes et versements assimilés			956	
Salaires			14 022	
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			22 166	5 492
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-6 966	-5 492
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)			421 046	378 810
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			5 534	6 989
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières			1 109 750	
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			1 536 330	385 799
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)			10 698	14 773
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			311 281	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			321 979	14 773
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 214 350	371 026
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 207 385	365 533

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts sur les bénéfices (X)	22 194,00	752,00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 551 529,82	385 798,60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	366 339,25	21 017,12
BENEFICE OU PERTE	1 185 190,57	364 781,48

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL HOLDING LOGIK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 929 085 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 185 191 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Modification du paragraphe ci-dessus par:

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite du point développé ci-dessous sur l'application du règlement ANCC 2022-06
- indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

CABINET KRIBS
CHARGÉ AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 119 314	1 108 473	311 281	2 916 506
Total	2 119 314	1 108 473	311 281	2 916 506
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				2 916 506

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Entrées Apports	Créations

Ventilation des augmentations

Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	1 108 473

Augmentations de l'exercice	1 108 473
------------------------------------	------------------

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	Cessions	Sorties Scissions	Mise hors service

Ventilation des diminutions

Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	311 281

Diminutions de l'exercice	311 281
----------------------------------	----------------

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
LOGIKINOV 14120 MONDEVILLE	15 000	1 700 142	65,00	195 086
SCI SCI LOGIKMUR 14120 MONDEVILLE	2 000	219 011	99,00	55 896
SAS FRANCE FENETRES 95370 MONTIGNY LES CORMEILLE	50 000	672 932	100,00	272 997
SAS FRANCE FENETRES SERVICES 95370 MONTIGNY LES C	7 500	127 125	100,00	32 929
SCI 100 BIS 14120 MONDEVILLE	1 000		99,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL MANCHE FERMETURES 50000 ST LO	10 000	206 119	30,84	113 457
SCI 26 BIS & ASSOCIES 14600 EQUEMAUVILLE	1 000	151	50,00	-14 004
SARL SARL FENETRES FERMETURES ET ASSOCIE 14600 EQ	10 000	315 479	44,10	78 654
SAS PARRAINE MON ARTISAN 14120 MONDEVILLE	1 000	-200	50,00	32
SCI MF 50 14120 MONDEVILLE	1 000		33,33	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
	2 639 479	2 639 479	45 000		345 086
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
	125 886	125 886			75 672
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 251 456 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	151 150		151 150
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	96 544	96 544	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	3 762	3 762	
Total	251 456	100 306	151 150

Produits à recevoir

	Montant
Associés c/c : intérêts courus	288
Intérêts courus à recevoir	391
Total	679

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 586 880 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	470 972	114 192	356 780	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	883	883		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 910	2 910		
Dettes fiscales et sociales	25 493	25 493		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	86 622	86 622		
Produits constatés d'avance				
Total	586 880	230 100	356 780	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 111 904

(**) Dont envers les associés 70 000

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	2 910
Intérêts courus sur emprunts	883
Personnel charges à payer	264
Total	4 057

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 762		
Total	3 762		

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement sur les titres de participations France Fenetres et France Fenetres Services (valeur d'origine des deux emprun	800 000
Autres engagements donnés	800 000
Total	800 000

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
--	------------------

Plafonds des découverts autorisés

Avals et cautions

Abandon de compte courant avec retour à meilleur fortune (filiale => SAS PARRAINE MON ARTISAN)	1 000
Autres engagements reçus	1 000

Total	1 000
--------------	--------------

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES